

Date de convocation : 22 Juin 2010  
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 5

SEANCE DU LUNDI 28 Juin 2010

OBJET :

Installation d'une aire de jeux aux 49  
et 51 rue de Montholon – Autorisation  
donnée au Maire de signer une  
convention avec BOURG HABITAT

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Présents : M.DEBAT, Maire ;  
M. FONTAINE à partir de la n°2, Mme DUTHU, M. LACROIX à partir de la n°2,  
Mme OULED SALEM, M. BORGIO, Mme SAINT-ANDRE, M. BONTEMPS,  
Mme DARBON, M. ZIZIEMSKY, Mme COURTINE, M. GAUTHIER,  
Mme CONSTANS, Adjoints ;

Mme BARREAU, MM. BERNIGAUD, BLANC, BLANCSUBE, Mme BOZON,  
M BRETON, Mme CHENE, M. CHIBI, Mme COLLET, MM. DURET, GERLIER,  
GUERAUD, GUILLEMAUT, MM. HERVE, LECLAIR, Mme MOCCOZET,  
M. MOIROUX, Mmes NOLL-FONTENILLE, PASUT à partir de la n°2, PEISSET,  
M. PORRIN, Mme ROCHE, Mme ROHRHURST,

Excusés :

M. FONTAINE pour la n°1	donne pouvoir à	M. Le Maire
M. LACROIX pour la n°1	donne pouvoir à	Mme CHENE
Mme BONNET SIMON	donne pouvoir à	M. LECLAIR
M. BRICARD	donne pouvoir à	Mme DUTHU
Mme CHARNAY	donne pouvoir à	M. GERLIER
Mme DOMINJON	donne pouvoir à	M. BLANCSUBE
Mme GUILLERMIN	donne pouvoir à	M. BRETON
Mme PASUT pour la n°1	donne pouvoir à	Mme DARBON
M. RODET	donne pouvoir à	Mme SAINT ANDRE

Absent :

M. THUILLIEZ.

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Mme SAINT-ANDRE

\*\*\*\*\*

## EXPOSE

### Rappel du contexte

L'Evêché, propriétaire d'un terrain de sport, mettait celui-ci à disposition des jeunes du quartier Montholon contre des prestations d'entretien. L'Evêché a souhaité suspendre cet accord et a clôturé le terrain.

### Motivation et opportunité de la décision

La Ville de BOURG-EN-BRESSE conduit un effort pour développer un programme de jeux d'enfants dans les quartiers.

Compte tenu de la nouvelle situation dans ce quartier, un besoin d'espaces de jeux dans ce secteur s'est manifesté. Par ailleurs, BOURG HABITAT programme la résidentialisation de son groupe HBM " Montholon " pour 2010-2011.

Ainsi, il a ainsi été convenu que :

- la Ville consacrerait une part de son budget à l'acquisition de jeux pour ce secteur
- BOURG HABITAT les intégreraient dans son opération de résidentialisation sur la propriété
- la Ville en assurerait l'entretien courant (équipe technique des sports)
- BOURG HABITAT en assurerait le contrôle technique et le renouvellement en cas de besoin.

#### **Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels**

BOURG HABITAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'avis favorable de la commission du Logement et des Travaux du 19 mai 2010

**A L'UNANIMITE (42 voix)**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention.....

#### **Impacts financiers**

##### **En investissement**

La dépense est estimée à 30 000 € TTC. Ces travaux sont inclus dans l'opération OM47.AS1 - Création et rénovation espaces jeux . Cette opération a fait l'objet d'une ouverture de ligne de crédit au chapitre 23 " Immobilisations en cours ", article 2315 " Installations, matériels et outillage technique ". Elle fait l'objet d'une inscription d'un montant de 100 000 € T.T.C au budget principal 2010.

\*\*\*\*